

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 6 octobre 2016, à 20h15

Présidence	M. Vincent BRODARD, Président
Vice-Présidence	Mme Christine VALLELIAN, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milan ANDRIC - Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Simon CODOUREY - Corine CUDRE-MAUROUX - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - François HELFER - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Sami LAMHANGAR - Stefanie LOSEY - Fanny LUDI - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RODI - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR
Excusée	pour le Conseil général Mme Ophélie BRODARD
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres M. Dominique BUTTY, syndic M. Jean-Denis CORNU, vice-syndic Mme Micheline POULIN, conseillère communale MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE - Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER - conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal M. Gabriel GILLIERON, chef du service des finances
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

*« Chères et chers collègues Conseillères générales et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

« Panem Et Circenses, du pain et des jeux »

Cette locution latine convient parfaitement à l'été que nous venons de vivre, avec la venue du FC Sion en terres glânoises et la Foire de la Bénichon. On pourrait compléter «Du pain, des jeux ... et de la musique », avec Les 20 Heures qui viennent tout juste d'enchanter la Ville toute entière.

Mon propos n'est pas de mettre en évidence la symbolique de cette locution latine, censée illustrer la manipulation des masses populaires par les classes dirigeantes (quoi que je pense que c'est encore d'actualité de nos jours...), mais plutôt de rendre un hommage mérité à toutes les personnes bénévoles qui ont œuvré à la réussite du match de foot vécu au Glaney, puis au succès de la Foire de la Bénichon du Pays de Fribourg et enfin au point d'orgue concrétisé par Les 20 Heures de Musiques.

Je n'oublie pas, dans cet hommage, toutes les autres sociétés, sportives, culturelles ou de loisirs, qui vivent de l'engagement inlassable des bénévoles, motivés par la volonté de faire le bien, au sens propre du terme.

J'ai le plaisir d'accueillir parmi nous notre ami M. Sami LAMHANGAR, qui siège pour la première fois ce soir et qui remplace M. Arbër TAHIRI qui a fait un bref passage dans ce Conseil général. Je me réjouis de la présence de Sami qui va beaucoup rajeunir notre Conseil. Je te souhaite la bienvenue au sein du Législatif. »

« Applaudissements. »

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuse reconnue valable de

- Mme Ophélie BRODARD (en stage linguistique à Berlin).

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **49 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, il prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Il remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur intervention, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension de leurs interventions.

Il rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016.
2. Présentation de la planification financière.
3. Demande de crédit de CHF 1'550'000.00 pour l'achat de 23'287 m² de terrain à la Société DEROIL SA, dans la ZI Bocheferra, art. RF 531 et 2'098.
4. Demande de crédit de CHF 4'100'000.00 pour la construction du nouveau bâtiment édilitaire.
5. Demande de crédit de CHF 5'140'800.00 pour le Centre de Sport de Bossens.
6. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **M. le Président** passe à l'examen des objets proposés :

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2016

La lecture du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016 n'est pas demandée.

Ce document ne suscitant ni correction ni remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2016.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

cf annexe 1 : présentation de M. DEMBINSKI, Société BDO

En préambule, **M. le Président** rappelle que, selon l'art. 10 lettre r de la Loi sur les Communes, « Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour ».

Par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil général.

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, puis à **M. Antoine DEMBINSKI**, représentant de la Société BDO, pour la présentation de la planification financière.

Présentation de **M. Jean-Denis CORNU** :

« La Constitution du Canton de Fribourg du 16 mai 2004 stipule que les communes établissent une planification financière. La législation sur les communes précise, à son art. 86D Plan financier :

- 1. La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.*
- 2. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la Commission financière.*

3. *Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière, à l'Assemblée communale et au Conseil général.*

4. *Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.*

Dans son Règlement d'application, à l'art. 43C, il est précisé que le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, prenant notamment en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Ce plan doit répertorier :

a) Les comptes par nature et les chapitres du compte de fonctionnement.

Pour ce dernier, le plan financier précise, pour les charges :

- Les participations communales aux dépenses cantonales.*
- Les participations communales aux dépenses régionales.*
- Les propres charges communales.*

b) Les rendements fiscaux, en tenant compte des dernières statistiques fiscales disponibles.

c) Les investissements et leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée, à savoir les intérêts, les amortissements et les éventuelles charges d'exploitation.

d) Les apurements effectués des charges et produits uniques ou qui n'ont pas de caractère structurel.

Contrairement aux comptes de fonctionnement et d'investissements, l'Assemblée communale ou le Conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le Conseil communal, mais il en prend acte. Cela n'interdit cependant pas une discussion sur les options choisies par l'Exécutif.

L'établissement de la planification financière 2016-2020 de la Commune de Romont a été établi avec le concours de la Société fiduciaire BDO, à l'instar de la pratique des années antérieures.

Le Conseil communal a soumis son document à la Commission financière et en a discuté avec elle en séance du 20 septembre dernier. Par la suite, la planification a été approuvée par le Conseil communal et, ce soir, nous avons demandé à M. DEMBINSKI, de la Fiduciaire BDO, de venir vous la présenter en détail.

*Sans plus tarder, je donne la parole à **M. DEMBINSKI**, que je remercie encore pour l'excellent travail effectué en collaboration avec l'Administration des finances communales et les bonnes relations entretenues avec le Conseil communal. »*

M. CORNU passe la parole à **M. DEMBINSKI**.

M. DEMBINSKI remercie le Conseil communal et le Conseil général pour leur accueil, puis commente en détail cette planification (cf **annexe 1** : présentation).

M. le Président remercie **M. CORNU** pour ses explications et **M. DEMBINSKI** pour son excellente présentation très complète.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **Mme Corine CUDRE-MAUROUX**, Présidente de la Commission financière.

«La Commission financière tient à remercier particulièrement M. Antoine DEMBINSKI, qui s'est déplacé pour une brève présentation de la mise à jour du plan financier 2016-2020 en introduction de notre séance de commission avec les membres du Conseil communal.

La Commission a étudié le plan financier lors de sa séance du 13 septembre et une discussion ouverte a pu avoir lieu dans un premier temps avec M. DEMBINSKI et ensuite avec le Conseil communal et son caissier, M. Gabriel GILLIÉRON, en date du 20 septembre. Nous remercions également le Conseil communal et son Administration pour le travail accompli.

Les comptes 2015 se sont bouclés avec un bénéfice et l'heureuse nouvelle de la baisse du taux d'imposition. Tout à fait conscients que cette diminution fiscale ne peut durer au vu des résultats prévisionnels et des investissements majeurs mais néanmoins nécessaires annoncés dans le plan financier, nous aimerions rendre le Conseil communal attentif et lui faisons confiance afin de limiter l'augmentation du taux d'impôt.

Je m'explique ... L'investissement majeur de cette législature sera certainement la construction d'une nouvelle école primaire sur le site de la Condémine, mais il faudra également en parallèle absorber les charges financières régionales liées à la construction du nouveau CO ainsi qu'à celle des homes. L'horizon temporel de la fin de ces investissements n'étant pas compris dans ce plan financier, ce sont là des charges supplémentaires à ajouter à une Marge Nette d'Autofinancement (MNA) - déjà déficitaire dès 2018 - et un Cashflow négatif dès 2019, qui vont grever nos budgets, diminuer notre capital propre et augmenter notre dette. En effet, dix points d'impôts valant environ 1 million de francs, selon les rendements actuels des personnes physiques, un déficit de 3,5 à 4 millions (soit les 2,3 millions annoncés dans le scénario principal en 2020 et les charges encore à intégrer) représenterait une augmentation de 35 à 40 centimes d'impôts, ce qui ne serait pas viable.

Sachant que le plan financier prévoit avec prudence l'évolution des recettes et qu'il est réévalué chaque année en collaboration avec la société BDO et notre Commission, nous espérons que notre Chef-lieu glânois continuera d'offrir des taux fiscaux attractifs avec des prestations de qualité pour notre collectivité.

En conclusion, il serait judicieux de préalablement déterminer le prix de l'investissement de la nouvelle école primaire, qui joue un rôle primordial sur l'ensemble des investissements futurs (soit 35 millions sur les 73 que prévoient le plan selon le scénario principal) avant de s'engager sur d'autres investissements moins prioritaires. En effet, si ce montant devait être revu à la baisse, cela permettrait à la Commune de s'engager plus confortablement dans les autres projets annoncés. »

M. le Président remercie **Mme CUDRE-MAUROUX** pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de M. Nicolas SALAMIN, pour le Groupe PS

« Le Groupe PS a pris connaissance avec intérêt, lors de sa séance du 29 septembre, de la planification financière 2016-2020 de la Commune de Romont. Nous souhaitons tout d'abord remercier la Société BDO pour la préparation de ce document, ainsi que M. Antoine DEMBINSKI pour ses explications claires et détaillées sur l'établissement de cette planification. »

Cette première planification financière de la législature peut surprendre et même faire peur pour le futur de notre Commune. Il faut cependant rester conscient de ce qu'est une planification et de la difficulté à prévoir un futur qui, par définition, est incertain. Les prévisions proposées dans la planification donnent cependant des informations importantes à prendre en compte pour le développement de notre Commune. Nous allons au-devant d'investissements très conséquents mais nécessaires pour le bien-être de nos concitoyens. Il faut cependant garder en tête que ce cycle d'investissements arrive après de nombreuses années sans réelle planification pour notre Commune, si ce n'est des investissements ponctuels guidés principalement par la nécessité. L'avenir est certes difficile à prévoir, mais il doit être envisagé avec confiance et notre groupe restera attentif à l'évolution de la santé financière réelle de notre Commune dans les années à venir. »

2. Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour Les Verts

« Les Verts ont pris connaissance de la planification financière de la Commune de Romont pour la période 2016-2020. Ils remercient la Société BDO et le Conseil communal pour son établissement. »

Nous constatons que les investissements prévus, sans tenir compte des futures charges liées, conduisent la Commune à une situation délicate, qui obligera à augmenter drastiquement les impôts. Les Verts Glânois avaient déjà soulevé ce point lors de la précédente planification financière ayant amené à une baisse temporaire des impôts.

Le report de la réalisation des projets ne reflète pas les besoins financiers de la Commune. Relevons également que le centre de sport de Bossens ne figure pas pour le montant mentionné dans le message no 5, mais pour un montant bien plus bas.

Nous regrettons que certains projets facilement réalisables et peu coûteux, soient mis en priorité 3, comme par exemple la revitalisation des cours d'eau, qui serait actuellement largement subventionnée par le Canton et par la Confédération, et serait un plus pour notre Chef-lieu.

Nous demandons à ce que, lors de l'établissement des prochaines planifications financières, les projections comprenant les charges liées, soient également présentées. »

M. DEMBINSKI remercie la Commune de Romont pour la réalisation de ce mandat et l'accueil qui lui a été réservé ce soir. Il remercie également les Services de l'Administration pour leur excellente collaboration, en particulier M. GILLIERON, Chef du Service des finances, qui a fourni

toutes les données destinées à l'établissement de cette planification, ce qui représente un travail très important.

« Applaudissements. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie à son tour le Conseil communal, M. Jean-Denis CORNU, Directeur des FINANCES, ainsi que M. DEMBINSKI et la Société BDO pour la présentation de cette planification financière.

3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 1'550'000.00 POUR L'ACHAT DE 23'287 M² DE TERRAIN A LA SOCIETE DEROIL SA, DANS LA ZI BOCHEFERRA, ART. RF 531 ET 2'098

M. Eric BUCHMANN, concerné professionnellement par cet objet, se récusé et quitte la salle.

M. le Président passe la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Marcel SCHMOUTZ**.

«Réunie en séance les 13 et 20 septembre dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit. Le but serait d'y implanter le nouveau bâtiment édilitaire et éventuellement la déchetterie. Le prix du terrain est de CHF 63.00/m², pour un montant de CHF 1'550'00.00, conformément au budget 2016.

La Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents et invite le Conseil général à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

1. Intervention de M. Nicolas DAFFLON, pour le Groupe PDC

«Lors de sa séance du 3 octobre, le Groupe PDC a analysé les messages nos 3 et 4 concernant l'achat d'un terrain situé dans la ZI Bocheferra ainsi que la construction d'un bâtiment édilitaire sur ce même terrain.

Le Groupe PDC a relevé les nombreux points positifs de ces messages. Le lieu est idéal pour la construction d'un bâtiment édilitaire. Le terrain est suffisamment grand pour accueillir également une déchetterie communale qui serait attenante au bâtiment édilitaire. De plus, le prix d'achat du terrain nous a paru tout à fait correct.

La demande de crédit présentée pour le bâtiment comprend la totalité des infrastructures nécessaires au travail du Service de l'édilité. Le projet dans sa globalité nous semble cohérent et adapté aux besoins futurs de notre Commune. C'est donc à l'unanimité que le Groupe PDC s'est prononcé en faveur de l'achat de ce terrain, pour un montant de CHF 1'550'000.00. La demande de crédit de

CHF 4'100'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire a également convaincu la totalité des membres présents. »

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 1'550'000.00 POUR L'ACHAT DE 23'287 M² DE TERRAIN A LA SOCIETE DEROIL SA, DANS LA ZI BOCHEFERRA, ART. RF 531 ET 2'098.

M. Eric BUCHMANN réintègre la séance.

4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 4'100'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT EDILITAIRE

M. le Président passe la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère des CONSTRUCTIONS, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à **M. Christophe GIRARD**.

« Dans ses séances des 13 et 20 septembre 2016, la Commission financière a étudié la demande de crédit précitée. Après analyse du dossier et discussions, et après avoir reçu les réponses du Conseil communal à ses questions, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a accepté cette demande de crédit. Elle recommande aux membres du Conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**1. Intervention de Mme Nicole BARDET, pour le Groupe Les Verts**

« Le Groupe Les Verts félicite le Conseil communal pour la mise à disposition de la toiture pour l'installation photovoltaïque. Nous espérons que les petits acteurs, telles que les coopératives citoyennes, auront aussi la possibilité de proposer leur projet, et pas uniquement des grandes sociétés électriques. »

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 4'100'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT EDILITAIRE.

5. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 5'140'800.00 POUR LE CENTRE DE SPORT DE BOSSENS

cf annexe 2 : présentation de la Société REALSPORT

M. le Président passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale, en charge du dicastère des SPORTS, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. CLEMENT**, de la Société REALSPORT, pour la présentation des aspects techniques du projet (*cf annexe 2*).

M. le Président remercie M. CLEMENT pour ces explications très détaillées et sans aucun doute utiles.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à **M. Nicolas SALAMIN**, membre de la Commission financière.

«La Commission financière a discuté des aspects financiers du crédit de CHF 5'140'800.00 pour l'aménagement d'un centre de sport dans la zone de Bossens lors de ses séances des 13 et 20 septembre 2016.

Les points principaux soulevés par la Commission ont trait à un certain manque de clarté de l'objet qui ne fait pas mention des frais d'exploitation et des coûts demandés aux différentes sociétés qui bénéficieront des installations prévues. Ces frais seront néanmoins faibles et en grande partie pris en charge les sociétés elles-mêmes. Il n'y a donc, de l'avis du Conseil communal, pas lieu de les faire figurer dans l'objet présenté aujourd'hui.

La question principale a été de savoir si la Commune peut se permettre un tel investissement. Il est important pour la Commission financière que le Conseil général dissocie les chiffres rouges mis en avant par la planification financière, qui ne sont que des prévisions, du crédit demandé pour cet objet.

L'élément essentiel est que la Commune a actuellement les moyens financiers de réaliser un tel objet et que les coûts financiers engendrés auront peu d'incidences sur les charges futures de la Commune.

En conclusion, la majorité des membres de la Commission financière a accepté la demande de crédit de CHF 5'140'800.00 pour le Centre de Sport de Bossens et recommande au Conseil général d'en faire autant. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**1. Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

«Lors de sa rencontre du 26 septembre dernier, les membres du Groupe HN ont plus longuement débattu de ce message no 5 que de tous les autres réunis !

Après l'acceptation de plus de 5.6 millions de francs pour l'achat du terrain et la construction d'un nouveau bâtiment de l'édilité tant attendu, est-il judicieux d'ajouter encore la demande de crédit de CHF 5'140'800.00 à la liste des investissements ?

Selon la planification financière, nous allons au-devant d'années financièrement chargées. Même si actuellement nous profitons d'une situation financière favorable, ne nous lançons pas dans un investissement compulsif.

Comme l'indique le message, nous parlons d'un Centre de Sport. Celui-ci verra donc l'afflux de nombreux sportifs et accompagnants qui devront emprunter une route fraîchement réfectionnée, mais sur laquelle le croisement reste difficile et la mobilité douce n'est pas prise en compte, l'accès par le quartier de la Maula n'étant en aucun cas une alternative pour se rendre à Bossens.

A la lecture du présent message, nous ne pouvons que déplorer le dénouement du dossier concernant les infrastructures sportives du Glaney dont le crédit a été accepté en 2012 et il nous semble malheureux de devoir rénover un terrain de foot à 700 mètres, à vol d'oiseau, d'un autre terrain fraîchement modernisé comportant déjà une buvette et des vestiaires.

L'expression, je cite, 'par la force des choses', utilisée dans ce message no 5 pour désigner le site de Bossens en vue d'accueillir le Centre de Sport, interpelle. En effet, cela donne une image de fatalisme et qu'aucune alternative d'emplacement n'est mentionnée avec ses atouts, ses faiblesses, les opportunités et les menaces.

En proposant l'emplacement de Bossens, le Conseil Communal devrait être conscient que celui-ci n'est pas opportun car, dans le message No 6 du Conseil Général du 1^{er} mars 2012, soit la demande de crédit pour les études et les infrastructures sportives du Glaney, il était mentionné, je cite "Les activités sportives ne gêneront pas les voisins contrairement à Bossens, notamment au niveau de l'éclairage des terrains et du bruit." Bizarrement, dans le projet actuel, rien n'est entrepris pour limiter ces nuisances !

La mise aux normes, requise par l'ASF, sous-entend que le nouveau terrain ne sera pas essentiellement voué à des entraînements mais pourra accueillir des matchs, ce qui se confirme par la construction d'un vestiaire pour les arbitres ainsi que de gradins. Pourquoi ne pas mentionner clairement la vocation de ce nouveau terrain dans le message ? Du coup, nous constatons qu'il n'est nulle part fait mention de sonorisation et de tableau d'affichage.

Par ailleurs, le message n'indique pas le type de surface utilisée pour les courts de tennis. Après renseignement, il s'avère qu'il s'agira de terre battue synthétique, optimale pour une plus rapide évacuation de l'eau de pluie et demandant moins d'entretien, celle-ci permettant de prolonger la saison de 6 mois actuellement à 9 mois selon les conditions météorologiques. L'étude du plan notée 'P-104' fait apparaître que la haie de thuyas qui sépare visuellement les courts de tennis de la zone d'habitation a disparu. Sans être devin, on peut estimer que les riverains vont entreprendre tout ce qui est possible pour conserver un maximum de quiétude dans leur zone d'habitation et éviter de devoir subir les nuisances liées à la pratique du tennis. Outre la mise en place d'un mur de séparation, peut-être que la couverture des courts permettrait-elle de confiner les nuisances à l'intérieur mais également de maximiser l'utilisation des courts durant toute l'année.

L'exemple des installations sportives d'Avenches, mentionné dans le message, est parlant pour appréhender les besoins des clubs en matière de locaux, mais là-bas, aucune infrastructure tennistique n'est présente !

Nous sommes également dubitatifs quant à l'emplacement de l'espace détente et de la place de jeux. Effectivement, le quartier de La Maula ne possède pas encore de place de jeux, tout comme En Bouley d'ailleurs. Même s'il a été oralement mentionné que cette place n'aura pas de grill, il n'en reste pas moins que cela en fera une zone génératrice de nuisances sonores qu'il faudra traiter avec le voisinage. Pour un montant prévu de CHF 210'000.00, le détail faisait allègrement défaut avant que nous l'apprenions ce soir.

Bien que les frais financiers de cet investissement soient clairement détaillés, les frais d'exploitation de ce nouveau centre font défaut, tout comme la participation financière des différents clubs pour l'utilisation des infrastructures mises à disposition.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi ce projet de Centre de Sport de Bossens ne faisait pas partie des sujets abordés lors de la soirée d'information du vendredi 23 septembre 2016 et, au vu de la forte affluence à cette séance, nous constatons que les citoyens portent de l'intérêt à l'évolution de leur commune. Nous profitons de cette occasion pour remercier le Conseil Communal ainsi que les intervenants pour l'organisation d'une telle rencontre.

Le Groupe Horizons Nouveaux est conscient que la situation actuelle n'est pas satisfaisante en ce qui concerne les installations sportives de Bossens. Mais, au vu des éléments qui précèdent, il propose le renvoi de cet objet afin d'optimiser le projet et d'évaluer d'autres solutions en accord avec non seulement les utilisateurs mais aussi les riverains et ceci dans les 6 mois à venir.

Si cette demande de renvoi ne devait pas aboutir, en l'état nous ne pouvons donc pas accepter cette demande d'investissement, mais nous sommes favorables à un projet repensé et amélioré en tenant compte de nos remarques. »

2. Intervention de M. Alain BOSSON au nom du Groupe UDC

« Le projet du centre de Sport de Bossens a retenu toute l'attention des membres UDC qui se sont réunis le 4 octobre 2016.

Après analyse de ce projet, le Groupe UDC regrette

- *La dispersion dans la Commune des installations sportives.*
- *L'éloignement de la ville, respectivement du nouveau centre scolaire projeté à la Condémine et du nouveau Cycle d'Orientation, ce qui fait que ces équipements ne pourront être utilisés par les écoles.*
- *Les accès à ces installations. La route de Bossens est étroite, sans trottoir, dangereuse et saturée, et ceci avant même l'augmentation du trafic autos et piétons qui sera générée par le centre de Sport de Bossens.*

- *Un manque de vision globale des futures installations sportives de Romont. Cette vision devrait inclure la zone En Bouley, proche des écoles.*

D'autre part, l'analyse financière du projet transmise dans le message n'est pas complète. Il n'apparaît aucune rentrée financière relative à l'encaissement de location auprès des sociétés, ni d'explications quant aux frais d'exploitation à charge de la Commune ou des sociétés sportives.

Au vu de ces remarques, malgré le fait qu'il soit convaincu de la nécessité d'installations sportives pour les sociétés et la jeunesse à Romont, le Groupe UDC demande le renvoi de cet objet. »

3. Intervention de M. Sébastien RODI au nom du Groupe PDC

« Le PDC a lui aussi étudié le projet du centre sportif de Bossens.

Ce projet, réfléchi et mûri de longue date déjà par nos prédécesseurs a permis de choisir, parmi plusieurs variantes, la mieux adaptée, certes ambitieuse mais digne d'une installation sportive de ce nom.

Une rénovation de ces installations sportives s'impose logiquement à ce jour.

Ce terrain n'offrant aucune autre alternative en termes d'aménagement du territoire, est donc parfaitement adapté à cette infrastructure qui, même si elle demande une rénovation de fond, est existante.

Inutile donc de faire miroiter des projets de zone résidentielle sur une zone qui n'y sera tout simplement jamais affectée.

Les plus magnifiques scénarios et propositions farfelues ont alimenté des sensibilités et des complexes politiques nourris.

Comme cité dans de nombreux tracs ou programmes théâtraux, la Commune a en effet la charge de garder un sérieux, une clairvoyance mais également un esprit visionnaire et ambitieux.

Alors laissons les jeux du cirque aux amuseurs locaux et battons nous pour mener à bien des projets porteurs de dynamisme pour notre jeunesse, nos familles et notre région.

Ne nous satisfaisons pas de fausses affirmations, peurs et cooptations soudaines.

Le PDC est donc unanimement convaincu du bienfondé de ce projet qui correspond à une réelle demande de la population, cette même population qui a choisi ses élus pour défendre non pas des intérêts personnels mais ceux de notre Commune.»

4. Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour le Groupe Les Verts

« En préambule, j'aimerais préciser que Les Verts ne sont pas contre le sport ou un projet de centre sportif, mais ils ne soutiennent pas les projets qui semblent trop coûteux, mal pensés ou qui contreviennent à la législation en vigueur.

Avant de passer à nos questions concernant le centre de sport de Bossens, permettez-nous de rappeler quelques éléments concernant le stade de foot du Glaney et le centre sportif qui y était prévu.

Ce projet ne respectait pas différentes lois et règlements en lien avec l'environnement. Deux associations, soit Pro Natura et la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage, y ont fait opposition, tel que cela est indiqué dans le message no 5 du Conseil communal.

Le stade du Glaney se trouve dans un inventaire fédéral ISOS, classé en tant que « échappée verte ». De plus, le projet de réaménagement empiétait sur des parcelles en zone agricole et contrevenait aux articles 15 et 16a de la LAT. La distance minimale au cours d'eau n'était pas respectée et le projet de centre sportif et le terrain de foot se trouvaient dans une zone de crues.

Concernant le message relatif au centre de sport de Bossens, dans son introduction, il est fait mention d'une « nouvelle analyse de la situation ». Existe-t-il un rapport écrit, suite à cette analyse, et si oui pouvons-nous l'obtenir ? Est-ce que d'autres emplacements ont été pris en compte lors de cette analyse ? Le Groupe Les Verts serait reconnaissant au Conseil communal s'il pouvait répondre à ses interrogations.

Nous tenons à relever qu'avec le centre sportif de Bossens, nous avons à nouveau un projet qui se situe dans une zone de crues. Cela nécessite l'aménagement d'une zone de rétention des crues, qui représente une surface de 360 m² sur le plan annexé au message. Or, dans ce dernier, il n'est aucunement fait mention de ce bassin de rétention. A ma question concernant le montant prévu pour cette construction, qui ne figure pas à la page 3 du devis, M. le Syndic a répondu, lors de la Commission financière, qu'il fallait compter plusieurs centaines de milliers de francs.

Nous aimerons également relever le manque de solidarité de ce projet. En effet, ce projet de centre sportif s'adresse uniquement aux membres des différents clubs touchés, et non pas à chaque Romontoise et Romontois. Les Verts ne sont pas contre le sport, mais ils souhaitent que tout un chacun puisse y avoir un accès facilité.

Les Verts déplorent également que ce centre ne profitera pas aux différentes écoles du chef-lieu, qui ne vont pas utiliser les infrastructures à cause de leur éloignement du centre-ville.

En dernier lieu, il reste des questions financières.

D'une part, les frais d'exploitation ne sont pas mentionnés dans le message. A combien s'élèveront-ils ? Seront-ils uniquement portés par les clubs ? Ou la Commune prendra-t-elle en charge une partie de ces frais ?

De plus, le montant prévu pour ce centre sportif s'élève à CHF 5'140'800.00 selon le devis. Or, nous l'avons déjà vu dans la planification financière, ce montant en entier n'y figure tout simplement pas. Où est-ce que la Commune va-t-elle trouver la somme manquante ? Si ce montant était pris dans les réserves, cela devrait être mentionné dans le message. Or ce n'est pas le cas. Ce sera donc au contribuable de couvrir cette dépense, sachant que, de toute façon, l'impôt va devoir prendre l'ascenseur ces prochaines années. Est-ce vraiment à chaque habitant de Romont de participer à des frais, alors que le projet ne profitera qu'à une petite portion d'habitants ?

Nous soutenons donc la demande de renvoi des Groupes Horizons Nouveaux et UDC. »

5. Intervention de Mme Milica ANDRIC pour le Groupe socialiste

« Le Groupe Parti socialiste s'est penché attentivement, lors de sa réunion du 29 septembre, sur le crédit pour l'aménagement d'un centre sportif à Bossens.

En arrivant à Bossens, le contraste entre un quartier résidentiel moderne et fonctionnel, et la détérioration de la buvette actuelle, est flagrant. On a l'impression d'un retour vers le passé. Les terrains de tennis et foot sont à l'image de la buvette, d'une autre époque ... Le CARC (Club athlétique Romont) essaie de s'entraîner à Bossens. C'est un club actif et dynamique. Il comptait une dizaine de juniors il y a 10 ans et maintenant, une bonne septantaine. Les conditions d'entraînement de ces jeunes sont très précaires. Les discussions autour de ce projet de centre de sport se concentrent sur trois points importants.

Premièrement l'endroit n'est pas adéquat pour un tel centre de sport. Certes, le site de Bossens est excentré et les développements prévus ne pourront être utilisés par les écoles de la ville. Les aménagements prévus dans ce projet concernent, cependant, davantage les sociétés sportives que les écoles. Ces dernières doivent également être prises en compte, mais ces réflexions doivent être en harmonie avec les projets scolaires mis en route par la Commune. L'objet d'aujourd'hui n'entre donc pas dans ces réflexions et il serait dommage de refuser un développement nécessaire, pour ces raisons.

Deuxièmement, le projet amènera des nuisances dans les zones d'habitation proches. Il faut souligner ici que la capacité d'utilisation du centre sportif n'est que peu augmentée. De plus, les nuisances lumineuses en particulier, seront réduites par la mise en place de meilleures installations.

L'aménagement de places de parc réduira également l'encombrement des trottoirs lors de manifestations, ce qui sera bénéfique pour le voisinage. On peut certainement regretter que la mobilité ne soit pas mise en avant dans le projet, mais des aménagements spécifiques peuvent facilement se faire pour les vélos, par exemple, sans que cela ne mette en danger le projet lui-même. Il serait d'ailleurs dommage de ne pas soutenir ce projet sous prétexte qu'un concept de mobilité ne soit pas proposé. Un tel concept n'existe pas pour la Commune en général et, bien que vivement souhaité, cet aspect dépasse le cadre de l'objet traité aujourd'hui.

Troisièmement, le projet est trop cher pour notre Commune. Certes le montant du crédit fait frémir, ceci d'autant plus que la planification financière montre un avenir tracé de rouge pour les années à venir. Il ne faut cependant pas se tromper de cible et il est important de relever qu'à l'heure actuelle, la Commune a les moyens de financer ce projet. Ceci ne sera par contre pas forcément le cas dans quelques années et il serait

dommage d'hypothéquer la possibilité de créer quelque chose de positif et utile pour la Commune. Les investissements proposés par la Commune ces dernières années ont souvent été dus à des nécessités urgentes comme la réfection des routes. Nous avons la possibilité aujourd'hui de proposer à la population et à plusieurs sociétés locales importantes un beau projet qui leur sera utile. De plus, l'ajout d'une place de jeux dans ce projet est un élément très positif pour le quartier de La Maula qui, malgré ses presque 800 habitants, manque cruellement de zone de loisirs pour les enfants et les jeunes.

Le Groupe PS soutient dès lors unanimement ce crédit pour un centre de sport à Bossens et invite le Conseil général à en faire de même. »

6. Intervention de Mme Stéphanie CHOFFLON, pour le Groupe PDC

«Le Groupe PDC ne soutient pas la demande de renvoi de cet objet. En effet, même si nous pouvons faire preuve de compréhension envers les arguments avancés pour justifier cette demande, l'utilité d'une telle démarche nous paraît vaine et ne fera que repousser une prise de décision sur le sujet.

Un renvoi peut être utile si un projet souffre de carences graves. Et ce n'est pas le cas ici. Ce projet, dont le message aurait pu, en effet, être un peu plus fourni, est un projet cohérent. La demande de renvoi est liée à l'espoir de certains de le modifier profondément en fonction d'intérêts plus ou moins personnels. Un nouveau projet aura forcément les mêmes défauts que celui-ci. Les opposants changeront en fonction de la situation, des coûts et des contenus, mais les mêmes remarques, les mêmes critiques seront formulées dans trois à six mois.

Le Conseil communal a décidé de proposer ce projet au vote du Conseil général. Ne fuyons pas notre responsabilité en ayant recours au renvoi. Que l'on soit pour ou contre ce projet, c'est notre devoir de le dire ce soir et de ne pas se dérober à notre responsabilité de Conseillères et Conseillers généraux. »

7. Intervention de M. Nicolas SALAMIN, pour le Groupe socialiste

« Suite aux interventions qui ont été faites, j'aimerais souligner que le Groupe socialiste ne soutient pas la demande de renvoi et que son Groupe est d'accord avec le Groupe PDC. Malgré quelques éléments négatifs, le Groupe socialiste considère qu'il s'agit d'un bon projet pour la Commune et qu'il devrait être soutenu par les membres du Conseil général. »

8. Intervention de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère des SPORTS

« En complément à son message et en réponse aux différentes interventions, le Conseil communal apporte les précisions suivantes :

- *Depuis plus de 30 ans, on parle d'un centre sportif à Romont. Ce projet de rénovation des installations sportives de Bossens est primordial. Il fait partie intégrante du développement de Romont.*

- *Les infrastructures prévues dans ce projet sont ni plus ni moins celles que l'on peut trouver dans de nombreuses communes du canton et qu'un chef-lieu digne de ce nom se doit de mettre à la disposition de sa population et de sa jeunesse.*
- *Il est également essentiel de rappeler qu'il s'agit de remettre à niveau des installations existantes du Tennis-Club, du Club de football et d'offrir des installations à un Club phare de notre commune, à savoir le CARC. Les installations actuelles sont totalement obsolètes et insalubres. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter le bâtiment qui abrite les différents vestiaires.*
- *Il est de la responsabilité de la commune, en tant que propriétaire de ces installations, de les rénover au même titre que la commune entretient les autres bâtiments communaux ou les routes communales.*

Les différentes zones d'intérêt général de la commune ont été évaluées :

➤ *Zone du Glaney*

Pour rappel, la nouvelle carte des dangers naturels liés aux crues, les terrains toujours réservés pour Rail 2000, les diverses oppositions, la nécessité de revitaliser le cours d'eau du Glaney ainsi que la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) ont fait qu'il n'était plus envisageable de construire de nouvelles installations sportives au Glaney. La seule possibilité envisageable pour la zone du Glaney était de mettre aux normes le terrain de football, ce qui a été réalisé en 2015 à la satisfaction générale.

➤ *Zone de la route de Massonnens*

Cette zone n'est pas envisageable pour recevoir les installations souhaitées par la Commune de Romont. Le manque de surface et l'éloignement en sont les raisons principales.

➤ *Zone du Bicubic*

Une partie de la zone d'intérêt général autour du Bicubic est réservée pour l'agrandissement du Cycle d'Orientation. Le solde de la zone représentera env. 27'000 m². La surface au sol du futur projet de centre de sport est d'env. 23'000 m².

Il est évident qu'il sera très difficile de prévoir une extension future du centre si nécessaire.

La zone du Bicubic actuelle comprend une salle de spectacle, une halle de gym triple, des terrains de sport extérieurs.

Dans le nouveau bâtiment qui sera construit entre le CO et le Bicubic prendront place la piscine, des salles d'activités physiques, dont un fitness, un hammam et un sauna. Six studios d'enseignement musical pour le Conservatoire y seront créés, ainsi qu'une cafétéria.

La simple énumération des installations actuelles et à venir appelle au bon sens et indique qu'il n'est absolument pas envisageable d'y intégrer encore un centre de sport.

Il est illusoire de penser pouvoir utiliser les vestiaires du Bicubic et/ou du futur bâtiment pour le centre de sport. Ceux-ci sont ou seront dimensionnés pour les installations actuelles et futures du CO.

Avec le nombre d'utilisateurs présents sur ce site en semaine ou le week-end, nous irons rapidement au-devant de problèmes en termes d'accès, de places de parc, de nuisances.

Tout faire En Bouley ! Imaginez une journée où il y a un tournoi de tennis, des compétitions à la piscine, une rencontre du CARC et un spectacle ou une activité sportive au Bicubic. Comment gère-t-on cela ?

Une zone résidentielle d'un côté, une route à forte circulation au milieu et un habitat groupé de l'autre côté. Est-ce vraiment l'endroit où on pourrait encore intégrer un centre de sport ?

Pourquoi maintenir à Bossens ce centre sportif ?

Depuis plus de 30 ans, la zone de Bossens est en zone d'intérêt général (ZIG) et au moins quatre modifications du plan d'aménagement local (PAL) ont été réalisées durant cette période, la dernière étant en consultation depuis 2015.

La zone d'intérêt général (ZIG) de Bossens a toujours été conservée au cours de ces modifications. C'est le signe qu'à différentes époques, et pour tous les Exécutifs qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui à la tête de la Commune de Romont, le site de Bossens a toujours été une zone idéale pour un centre de sport. Il est vrai qu'en 2012, le projet du Glaney donnait une autre vision. Mais certains événements et obligations nous ont vite ramenés sur le site de Bossens.

L'éloignement de Bossens est un faux débat. Il n'y a qu'à voir chaque semaine le nombre de personnes qui se réunissent à la place de jeu de la cabane de la mycologie ou des gens qui profitent de la forêt de Bossens.

Il est à relever que le soi-disant éloignement du site de Bossens n'a jamais été un problème pour les utilisateurs des installations actuelles. Bossens se trouve sur la Commune de Romont et en plus, la situation est magnifique.

Quelques informations complémentaires :

- Trajet entre la gare de Romont et Bossens 1,2 km.
- Trajet entre la gare de Romont et le Bicubic 1,5 km.

La remise à niveau des installations améliorera la situation de Bossens tant au niveau du parcage des voitures que des nuisances pouvant provenir des projecteurs des terrains de sport.

Calendrier du projet :

- *Été 2014*
Après l'arrêt du projet du Glaney, le Conseil communal a décidé de relancer le projet d'un centre de sport à Romont.
- *Début 2015*
Après analyse, les besoins étaient redéfinis et le choix du site de Bossens acquis.
- *Mars 2015*
Mandat était donné à l'entreprise REALSPORT pour une étude préliminaire.
- *Juin 2015*
La Société Realsport a envoyé un questionnaire aux trois sociétés concernées par ces infrastructures pour connaître leurs besoins à savoir :
 - *Le Tennis Club Romont.*
 - *Le Club Sportif Romontois.*
 - *Le CARC.*
- *Automne 2015*
Le projet a été soumis à la commission des sports ainsi qu'aux sociétés utilisatrices pour discussion.
- *Janvier 2016*
Mandat a été donné à REALSPORT pour l'avant-projet.
- *Août 2016*
Après plusieurs modifications, le projet final a été accepté par le Conseil communal.
- *Septembre 2016*
Le projet a été présenté à la nouvelle Commission des sports ainsi qu'aux Sociétés utilisatrices.
- *Octobre 2016*
Demande de crédit au Conseil général.

Il s'est écoulé plus de deux ans de travail et de réflexion pour aboutir à la présentation de ce projet.

Au nom des clubs formateurs qui s'occupent de plusieurs centaines d'enfants répartis au sein de ces trois sociétés sportives, des bénévoles qui œuvrent sans compter pour leur sport, pour la population romontoise, le Conseil communal vous demande de refuser cette demande de renvoi puis d'accepter la demande de crédit ».

Compte tenu des explications complémentaires apportées ce soir, **M. Valentin BARD** sollicite la possibilité d'obtenir une suspension de séance de 5 mn de façon à permettre aux Groupes politiques de se concerter.

M. le Président avait également l'intention d'imaginer une petite suspension de séance. Néanmoins, avant de l'accorder, il invite les personnes qui auraient encore des questions ou remarques à exprimer à se manifester.

Mme Christelle MASUR LUU trouve déplorable que les arguments présentés par le PDC correspondent à « pas d'autre choix ». Elle estime qu'il ne s'agit pas d'arguments valables, et considère cette attitude comme un aveu de non-réflexion.

M. Denis GRANDJEAN s'insurge contre certaines déclarations de Mme POULIN. Elle vient de dire qu'il a fallu deux ans pour présenter un projet, ce qui est faux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas devant une présentation de projet mais devant une acceptation de crédit. Il est clair que ce projet n'a jamais été présenté nulle part.

Mme POULIN rétorque que ce projet a bien été présenté aux Commissions sportives et aux Sociétés. Elle ne voit pas à quel autre moment il aurait pu être présenté au Conseil général.

M. GRANDJEAN estime que ce projet aurait pu, par exemple, être présenté lors de la soirée d'information à la population qui s'est déroulée au Bicubic, ou lors d'une précédente séance du Conseil général, dans la rubrique des DIVERS. **M. GRANDJEAN** déplore la manière de faire du Conseil communal, qui s'apparente davantage à de la dictature !

Mme Corine CUDRE-MAUROUX remercie M. CLEMENT, de la Société REALSPORT, pour sa présentation, ainsi que Mme POULIN, pour ses explications complémentaires. Les informations communiquées sont fort intéressantes mais malheureusement, aujourd'hui, on se trouve devant le fait accompli. Ces éléments auraient été les bienvenus au minimum lors de la séance de la Commission financière, voire lors d'une précédente séance du Conseil général. Ce projet est effectivement important et nécessaire pour notre chef-lieu. Néanmoins, il est regrettable que le Conseil général se retrouve aujourd'hui devant le fait accompli, alors qu'il manquait une quantité d'informations pour une prise de position en toute connaissance de cause. Cette situation est déplorable. On apprend ce soir seulement une multitude d'informations. Compte tenu de l'importance du projet, celles-ci auraient aisément pu être communiquées avant.

M. le Président relève, fort d'une expérience certaine au sein du Législatif, que ce n'est pas la première fois que le Conseil général se retrouve confronté à un projet pour lequel il obtient des informations complémentaires le soir même de la séance, par l'Exécutif lui-même ou d'autres intervenants. Or cette manière de faire n'a jamais empêché le Législatif de se prononcer sur ledit objet, par un OUI ou par un NON. La possibilité existe ce soir d'obtenir ces informations, de poser des questions, d'obtenir des réponses.

M. le Président accorde une brève suspension de séance de 5 minutes, pour permettre aux membres des Groupes politiques de se réunir et d'échanger sur les informations complémentaires qui ont été apportées. Dès la reprise de la séance, le Conseil général se prononcera tout d'abord sur la demande de renvoi puis, le cas échéant, sur la demande de crédit.

Interruption de séance de 5 minutes.

A la suite de cette interruption de séance, **M. le Président** reprend le cours des débats et passe la parole à **M. Nicolas PACCAUD**, qui s'exprime comme suit :

« Ce soir, nous nous positionnons sur le message qui nous a été transmis. Les informations complémentaires reçues en présente séance doivent faire partie du prochain message consolidé. En plus, lorsque M. CLEMENT parle de chauffage, nous constatons qu'il n'est aucunement fait mention de cet élément dans le projet. La responsabilité du Conseil général est non seulement de se prononcer, mais surtout de se prononcer sur une base saine, complète et solide. Le Groupe Horizons Nouveaux maintient sa demande de renvoi. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote concernant la demande de renvoi de cet objet.

VOTE / DECISION CONCERNANT LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 29 « NON » ET « 20 OUI » QUE LA DEMANDE DE RENVOI EST REJETEE.

M. le Président passe la parole à **Mme Stéphanie CHOFFLON**, qui s'exprime comme suit au nom du Groupe PDC :

« Le Groupe PDC prend acte de la décision du Conseil général avec grande satisfaction. En refusant de renvoyer ce projet au Conseil communal, vous permettez au Conseil général de jouer pleinement son rôle et de prendre position sur une proposition du Conseil communal.

Le Groupe PDC invite toutes les Conseillères et tous les Conseillers généraux à accepter ce projet. Bien sûr il est perfectible. Bien sûr il faudra peut-être, dans sa version définitive, le compléter et le consolider. Mais refuser cette demande de crédit, c'est prendre un risque très important, soit celui de voir notre belle Ville se priver pour de longues années d'une infrastructure utile à la jeunesse et à toute la population, alors même que l'état de nos comptes et des marchés financiers nous permet, pour la première fois depuis des décennies, de réaliser un investissement visant à améliorer notre attractivité et nos infrastructures. Ce projet n'est pas parfait. Mais il est concret, prêt à être mis en oeuvre, dans une zone prévue de longue date pour ce genre d'activité et qui ne peut plus être utilisée pour d'autres affectations. Il permet de construire dans la continuité de l'existant.

Le Groupe PDC soutiendra cette demande de crédit et invite chaque Conseillère générale et chaque Conseiller général à accorder sa confiance au Conseil communal dans ce dossier. »

Mme MASUR LUU veut bien admettre que nous avons certainement besoin d'un centre sportif. Elle considère néanmoins que ce n'est pas une raison pour se jeter sur un projet qui ne tient pas la route.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI », 9 « NON » ET 8 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE CREDIT DE CHF 5'140'800.00 POUR LE CENTRE DE SPORT DE BOSSENS.

« Applaudissements. »

6. DIVERS

6.1 ADMINISTRATION « SANS PAPIER » – REPONSE DE M. LE SYNDIC

Lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Ophélie BRODARD avait suggéré que toutes les informations soient transmises par format électronique aux Conseillers généraux, ceci afin de diminuer la quantité de papier.

Faisant suite à cette intervention, l'Administration a invité tous les membres du Conseil général à faire leur choix, soit pour l'envoi électronique, soit pour le maintien de la version « papier » actuelle.

Résultat du sondage :

Sur les 50 Conseillers généraux consultés, il s'avère que 9 d'entre eux ont opté pour la version électronique. Désormais, ces 9 personnes recevront leur convocation par mail, avec prière de se référer au site Internet de la Commune pour la consultation des documents.

M. le Président relève toute l'efficacité de l'Administration communale à l'endroit de cette demande, et la remercie.

6.2 GESTION DES DECHETS - INTERVENTION DE MME FANNY LUDI

« Mon intervention va soulever une problématique en vogue ces temps-ci, celle de la gestion des déchets. Mais avant de poser ma question au Conseil communal, je voudrais relater ce qui m'est arrivé il y a maintenant quelques années, lorsque notre déchetterie a cessé de prendre en charge l'élimination des plastiques. »

Au début, je me suis demandée pourquoi. Après, j'ai rempli un ou deux sacs poubelles de tout ce que je n'avais pas pu mettre à la benne, râlant sur mon sort de consommatrice et sur cette déchetterie qui aurait « quand même pu faire un effort ». Enfin, je me suis posé une question : « Comment faire pour réduire ces plastiques qui encombrant tant mes poubelles ? » Pour résumer ce qui m'est arrivé, je dirais que j'ai évolué dans ma manière de consommer et que je suis arrivée à réduire le nombre de sacs poubelles. »

Au nom du Groupe Les Verts Glânois, je pose donc la question suivante :

« Qu'est-ce que le Conseil communal pense faire pour aider les Romontoises et les Romontois à réduire leur production de déchets ? ».

6.3 ADMINISTRATION « SANS PAPIER » - INTERVENTION DE MME FANNY LUDI

« Au nom du Groupe Les Verts Glânois, et en particulier au nom de Mme Ophélie BRODARD, je voudrais remercier le Conseil communal pour la prise en considération très rapide de la requête « pour une administration sans papier ». En effet, ce fut une bonne surprise de recevoir ce courrier cet été, nous proposant de nous inscrire afin de recevoir les documents par courrier électronique. »

Néanmoins, je déplore le délai aussi court dont nous avons disposé pour répondre. Les Conseillers généraux qui ont eu la chance de profiter d'un exode estival se sont peut-être trouvés hors du délai de réponse. Ne serait-il pas judicieux de proposer une autre chance aux Conseillers généraux qui désirent profiter de ce nouveau système ? »

6.4 ECOLE DE LA CONDEMINE - INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN

« Je souhaite intervenir concernant l'école de la Condémine actuelle et les conditions rencontrées par les élèves et les enseignants lors des journées chaudes et froides comme nous avons pu en avoir depuis le début de l'année scolaire. Ces conditions sont particulièrement difficiles dans les containers aménagés autour de l'école, ainsi que dans certaines classes dépourvues de stores.

Ma question est de savoir si la Commune est au courant de ces conditions. Si tel n'est pas le cas, il me semblerait important que des mesures de température soient effectuées lors de conditions particulièrement chaudes et froides pour connaître les conditions régnant dans ces classes, et que des solutions soient mises en place pour réduire les désagréments. »

Mme Micheline POULIN, Conseillère communal directrice du dicastère des ECOLES, prend note de la question, en vue d'y répondre ultérieurement.

6.5 CENTRE SPORTIF DE BOSSENS - INTERVENTION DE MME STEPHANIE CHOFFLON

« Le Groupe PDC a pris acte avec beaucoup de plaisir de la décision du Conseil général concernant le pt 5 de l'ordre du jour. Il demande au Conseil communal de soigner tout particulièrement la communication avec la population et les habitants des quartiers concernés, afin qu'ils reçoivent rapidement, de façon claire et transparente, toutes les informations pertinentes sur ce dossier.

Nous sommes conscients qu'un tel projet ne fera jamais l'unanimité, mais sommes certains que c'est avec une politique d'information active que le Conseil communal pourra convaincre certains opposants du bienfondé de ce projet. »

6.6 BOITE A LIVRES - INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET

« Permettez-moi de prendre la parole au nom d'une citoyenne romontoise, grande lectrice, attentive au fait que les livres ne sont pas faits pour rester dans les bibliothèques privées, mais qu'ils devraient être mis en circulation pour en faire bénéficier le plus grande nombre d'entre nous.

Il existe depuis quelque temps maintenant ce qu'on appelle « des boîtes à livres ». On peut en trouver dans des villes comme par exemple à Fribourg, mais aussi dans des endroits plus discrets, comme à la Crêperie de Rue.

Le concept est très simple. Il faut un endroit où pouvoir mettre la boîte et bien évidemment une boîte et des livres. Les passantes et les passants peuvent se servir librement, mais aussi y amener des livres dont ils n'ont plus l'utilité à la maison.

Le Conseil communal de Romont serait-il d'accord de mettre à disposition des Romontoises et des Romontois un endroit public, facilement accessible à toutes et tous, et situé à l'abri pour y installer une boîte à livres. Celle-ci ne serait pas gérée par la Commune mais bien par les Citoyennes et Citoyens ayant envie de s'engager dans le partage de la culture littéraire.»

M. le Syndic signale qu'il a pu voir une « boîte à livres » originale, sous la forme d'une ancienne cabine téléphonique. Il invite les personnes qui sauraient où trouver une ancienne cabine téléphonique à se manifester.

6.7 PROBLEME DE PARCAGE AU CENTRE-VILLE – PLAN DE MOBILITE - INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU

« Le Groupe Les Verts de la Glâne se joint à moi pour vous remercier d'avoir soutenu l'organisation de la Bénichon du Pays de Fribourg dans nos murs cette année. La décoration de la ville et les infrastructures en bois étaient très réussies et l'ambiance conviviale et agréable. Cela donnerait même envie de recommencer chaque année !

Ce genre de manifestations pose tout de même un problème concernant le parcage au centre-ville.

Nous demandons qu'un plan de mobilité soit établi pour les employés de la Commune et les enseignants. La Société NESPRESSO en a établi un pour gérer les déplacements de ses employés. C'est également le cas de Bulle, qui a développé le réseau TPF Mobul pour permettre à un maximum de monde de se déplacer sans voiture. Ces plans permettent de diminuer drastiquement le trafic automobile privé et de diminuer le besoin en places de stationnement en ville.

Concernant Romont, il s'agit notamment de réduire le nombre de véhicules dans l'intramuros et aux abords des établissements scolaires.

Les Verts demandent à la Commune qu'un plan global de mobilité, tenant compte des spécificités et des besoins des usagers, soit établi. Ce plan devrait également tenir compte des projets de construction dans la commune - tels que ceux présentés lors de la séance d'information – et des moyens de se rendre à l'école pour les élèves. »

CONCLUSIONS DE M. VINCENT BRODARD, PRESIDENT

« Cette séance a été animée, et je m'en réjouis.

Je me permets un petit clin d'œil musical pour vous rappeler que demain soir 7 octobre, M. Thierry LANG nous fera l'honneur de présenter son deuxième album avec le trio LANG-KÄNZIG-PUPATO. Le concert aura lieu à l'Eglise des Capucins, et quelques places sont encore disponibles.

« Je remercie le Conseil général d'avoir participé de manière active aux débats très intenses de ce soir. Je remercie le Secrétaire communal pour son aide et son soutien, les membres de l'Exécutif pour les informations et les réponses aux différentes questions, les membres du Bureau pour leur travail de comptage.

Bonne fin de soirée à toutes et tous.»

« *Applaudissements.* »

Le Président

A stylized blue ink signature of Vincent Brodard, featuring a large 'B' and 'A'.

Vincent BRODARD

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

A stylized blue ink signature of Yves Bard, featuring a large 'B' and 'A'.

Yves BARD

Romont, octobre 2016/YB/hp

Annexes

1. Présentation Société fiduciaire BDO.
2. Présentation Société REALSPORT.

GESTION PROSPECTIVE ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES

Commune de Romont, le 6 octobre 2016

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER FINANCES PUBLIQUES
MA ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE
ROMANDE
RTE DE ARSENAUX 9
1705 FRIBOURG
Tél.: 026 435 33 33 - Fax 026 435 33 34
www.bdo.ch



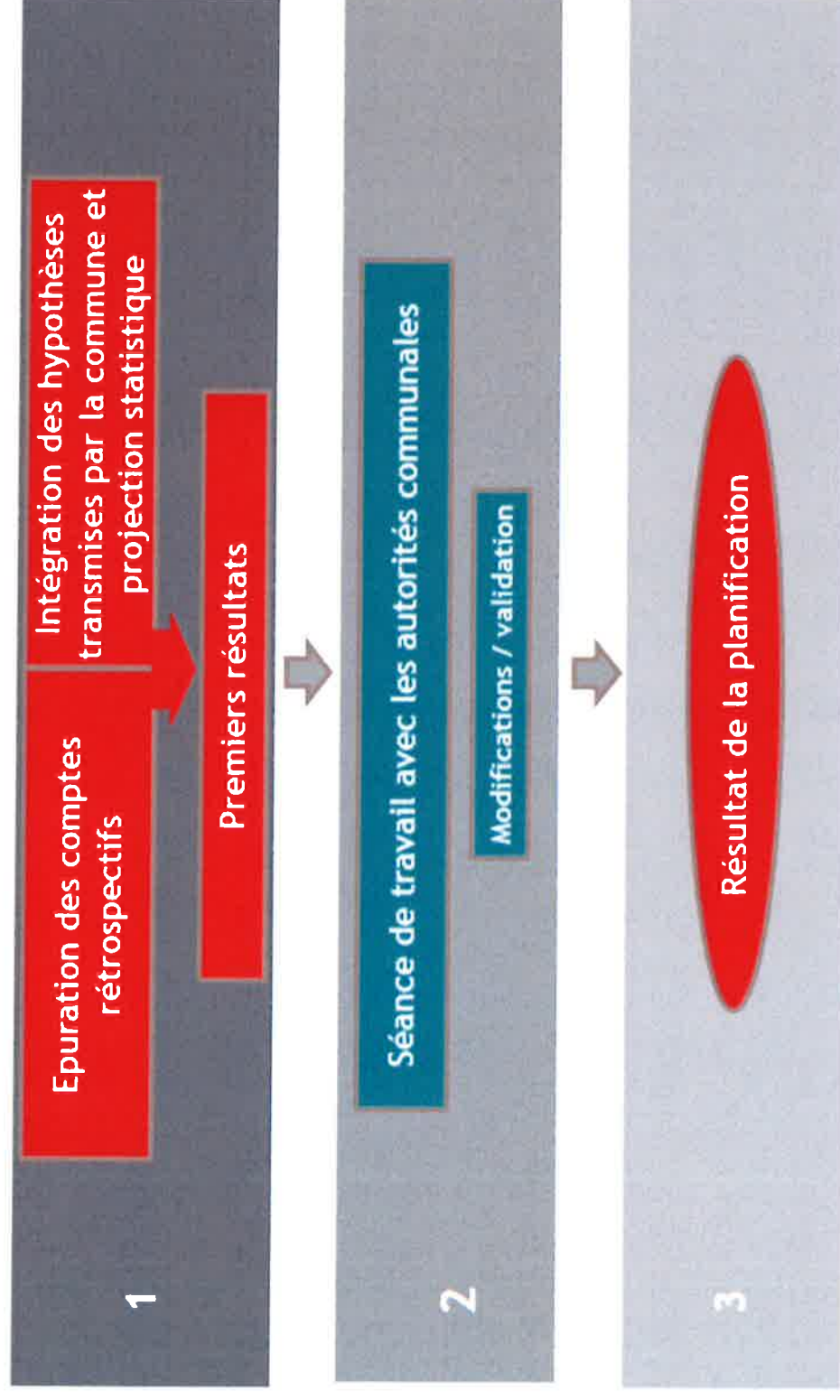
GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Liste des modifications à retenir et conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Synthèse visuelle du processus de planification





GESTION PROSPECTIVE

Méthodologie

- a) Horizon temporel de **10 ans** (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) **Epuration** des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des **tendances**
- d) Formulation d'un certain nombre d'**hypothèses** pour la planification



GESTION PROSPECTIVE

Eputation des comptes

Deux exemples :

- a) Différence entre années fiscales et années comptables concernant les impôts personnes physiques et morales
- b) Différence entre **charges et dépenses**, respectivement **produits et recettes** (opérations sur les réserves, imputations internes, amortissements complémentaires)



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Questions et conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Eputation des comptes

Fonctionnement		2011		2012		2013		2014		2015	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
=	Comptes de fonctionnement	22'437'757	22'816'088	30'370'122	31'760'154	23'135'414	23'271'098	24'844'160	24'896'437	30'013'446	30'262'849
-	Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	Charges et produits uniques	0	12'000	6'624	0	0	0	0	0	0	0
-	Amortissements supplémentaires	539'493	0	3'252'070	0	1'747'180	0	3'146'554	0	5'734'508	0
-	Opération sur les réserves	1'576'600	235'200	6'474'226	1'391'000	18'014	646'634	292	1'620'797	2'000'000	2'378'653
-	Imputations internes	356'215	356'215	412'298	412'298	421'976	421'976	666'636	666'636	725'985	725'985
-	Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+	Correcif des recettes fiscales	0	-20'210	0	800'165	0	604'154	0	720'986	0	-2'406'113
-	Gains comptables	0	519'468	0	8'845'680	0	0	0	0	0	0
-	Domaines PE	103'688	0	228'472	0	235'346	2'137	428'427	2'137	530'844	3'205
-	Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+	Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	SERVICE DES EAUX	755'044	1'033'677	746'683	1'059'187	767'017	1'044'359	680'014	1'052'593	787'934	1'204'296
-	EPURATION	542'095	625'758	547'292	692'697	567'086	699'750	632'810	677'598	627'740	711'859
-	ORDURES MENAGERES	543'289	510'755	567'895	536'209	565'322	537'348	557'082	566'006	549'921	577'080
=	Comptes de fonctionnement épurés	18'021'333	19'502'805	18'134'562	19'623'248	18'813'473	20'523'048	18'532'345	21'031'658	19'856'514	22'245'659



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Liste des modifications à retenir et conclusion de la séance

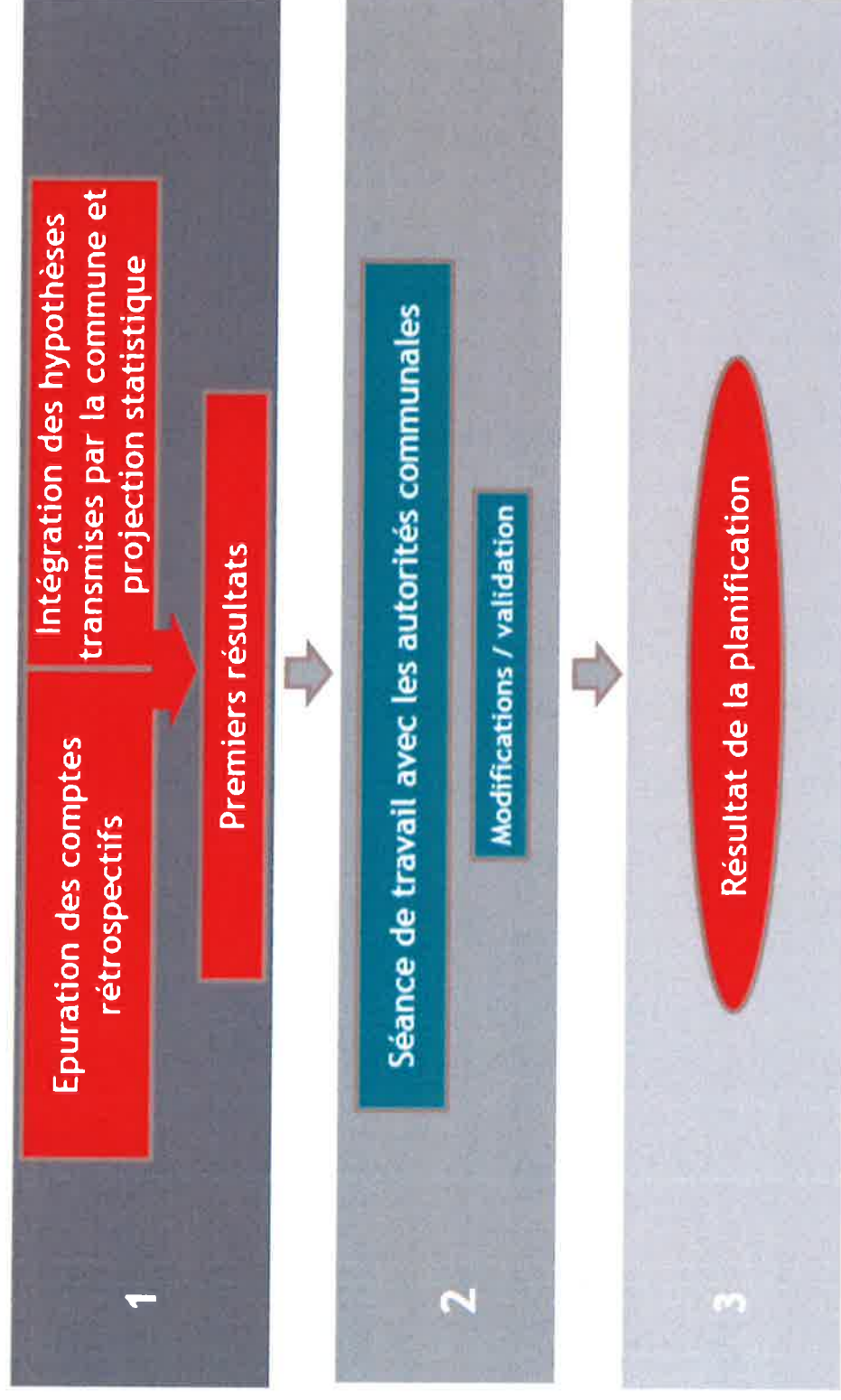
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (analyse financière)

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes					
	19'502'805	19'623'248	20'523'048	21'031'658	22'245'659
Dépenses + amort. Oblig.					
	18'041'358	18'217'630	18'914'019	18'951'848	19'560'199
MNA	1'461'448	1'405'619	1'609'028	2'079'810	2'685'459
Solde domaines principe d'équivalences	329'762	426'223	382'033	426'290	527'639
MNAPE	1'791'209	1'831'842	1'991'061	2'506'100	3'213'099
Amortissements obligatoires	843'525	592'703	612'629	135'734	135'734
CF	2'634'734	2'424'545	2'603'690	2'641'834	3'348'833

GESTION PROSPECTIVE

Synthèse visuelle du processus de planification





GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Questions et conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	5'237	5'300	5'400	5'500	6'000	6'300
Contribuables	2'838	2'872	2'926	2'980	3'251	3'414

- Remarque: Evolution des contribuables selon la proportion moyenne observée entre 2010 et 2014, soit 54%

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

2. Planification des recettes fiscales

- Intégration des coefficients IPP planifiés par la commune et progression en cohérence avec l'augmentation prévue de la population.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient d'impôt	100.00	95.00	95.00	95.00	95.00	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00
IPP	9'274'414	9'125'882	9'635'276	9'825'420	9'893'520	9'478'219	9'645'536	9'812'854	10'649'443	11'151'397
IPM	1'745'665	2'117'424	2'003'577	2'090'607	2'090'607	1'968'314	1'745'814	1'747'990	931'250	932'837
Autres recettes fiscales	3'759'164	3'872'864	4'009'523	4'160'410	5'072'332	4'331'100	4'331'100	4'331'100	4'331'100	4'631'100
Total recettes fiscales	14'779'243	15'116'170	15'648'376	16'076'437	17'056'459	15'775'633	15'722'450	15'891'944	15'911'793	16'715'333

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

3. Planification des investissements :

Priorité 1 et 2 (scénario 1)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Investissements	6'040'793	11'905'440	8'510'000	22'782'797	24'525'000	73'764'030

Priorité 1 (scénario 2)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Investissements	5'604'823	7'830'440	4'050'000	18'952'797	20'200'000	56'638'060

Priorité 1, 2 et 3 (scénario 3)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Investissements	6'090'793	13'205'440	9'060'000	22'812'797	26'975'000	78'144'030

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

4. Taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts (taux moyen pondéré 2015) :

Taux d'intérêt passif	1.78%

5. Planification des taux de couverture PE:

- 70 Service des eaux
- 71 Epuration: Nouveaux investissements prévus augmentent les intérêts et amortissements
- 72 Ordures ménagères

Taux de couverture	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
70 Service des eaux	137%	142%	136%	155%	153%	108%	102%	101%	98%	97%
71 Epuration	115%	127%	123%	107%	113%	95%	87%	69%	64%	60%
72 Ordures ménagères	94%	94%	95%	102%	105%	91%	89%	86%	84%	77%

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

6. Planification des comptes de fonctionnement

- Année 2016 selon budget épuré (sauf recette fiscales selon années fiscales)
- Années 2016-2019 selon taux de progression moyen observé durant les 5 dernières années, avec les modifications suivantes:
 - Intégration des taux de progression prévus par le Service des communes pour les charges liées au canton (années 2017-18)
 - Intégration des taux de progression selon la population pour les charges liées au canton et au district dès 2019
 - Revue et correction de la progression de certains comptes selon les informations du Service des finances de la commune.



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Questions et conclusion de la séance

SCÉNARIO PRINCIPAL

Investissements priorités 1 et 2

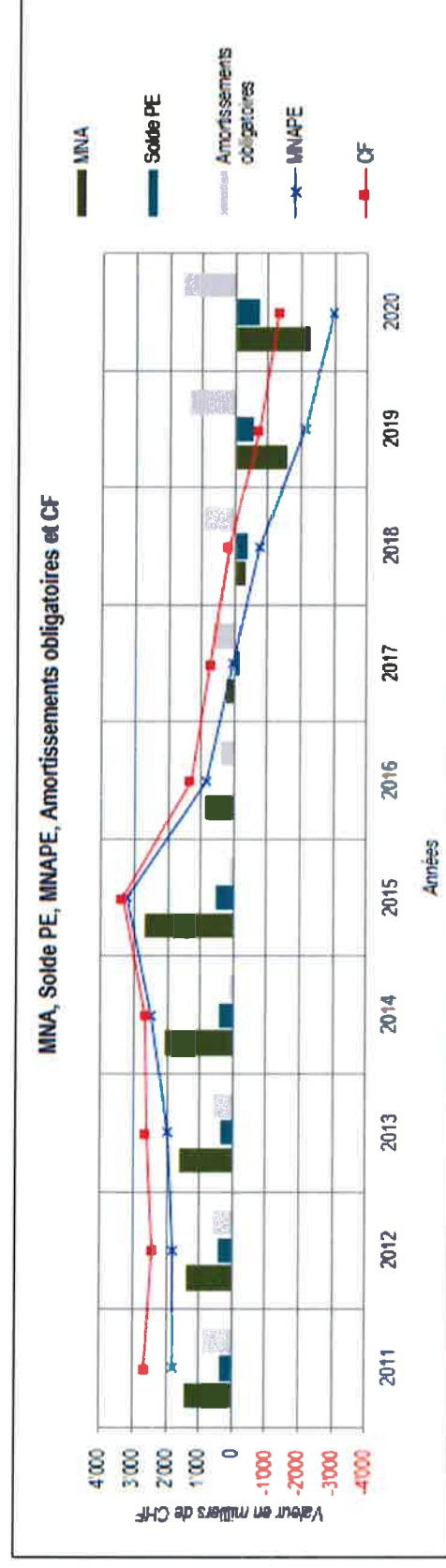
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes						
	22'245'659	21'578'616	21'562'229	21'769'023	22'049'524	23'142'591
Dépenses						
	19'560'199	20'700'516	21'344'539	22'102'749	23'648'195	25'403'311
MNA	2'685'459	878'100	217'690	-333'725	-1'598'672	-2'260'721
Solde cptes autofinancés	527'639	-12'698	-155'749	-397'132	-533'702	-700'034
MNAPE	3'213'099	865'402	61'940	-730'857	-2'132'374	-2'960'755
Amort. obligatoires	135'734	435'734	642'367	915'015	1'392'548	1'619'727
CF	3'348'833	1'301'136	704'307	184'157	-739'826	-1'341'028

GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

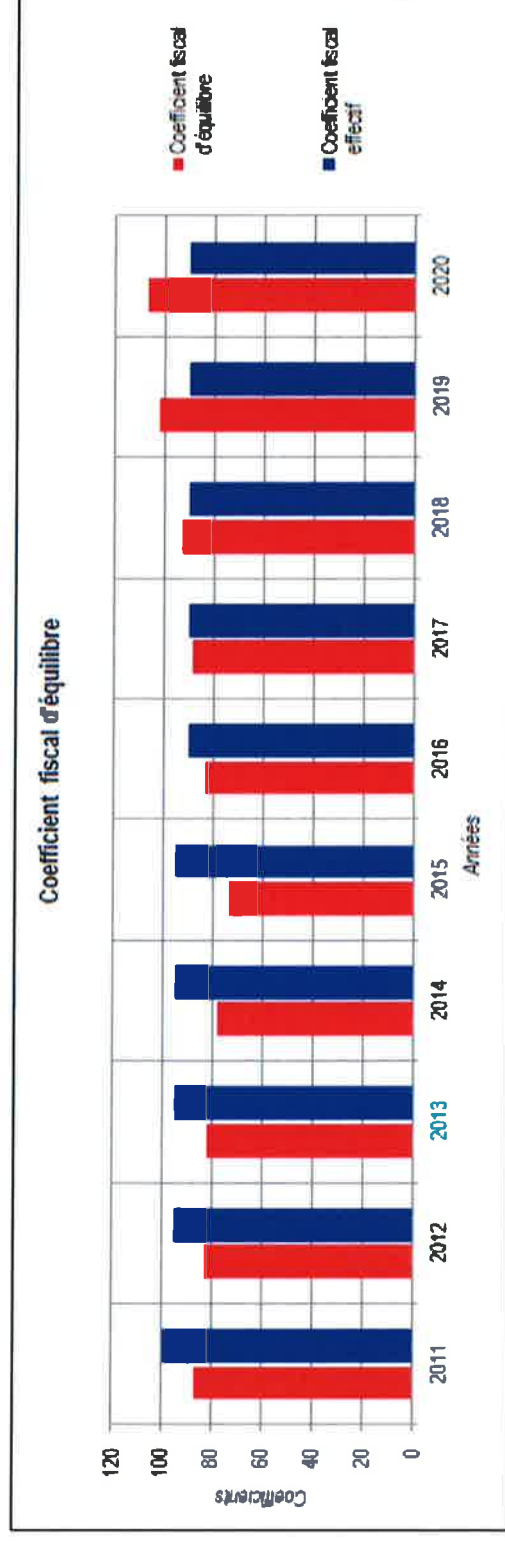




GESTION PROSPECTIVE

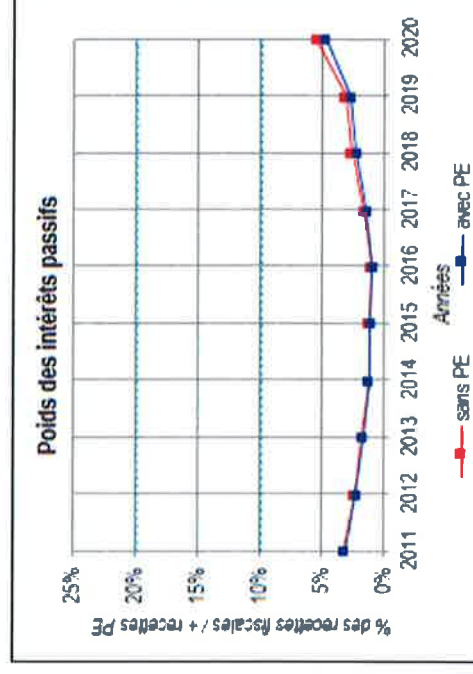
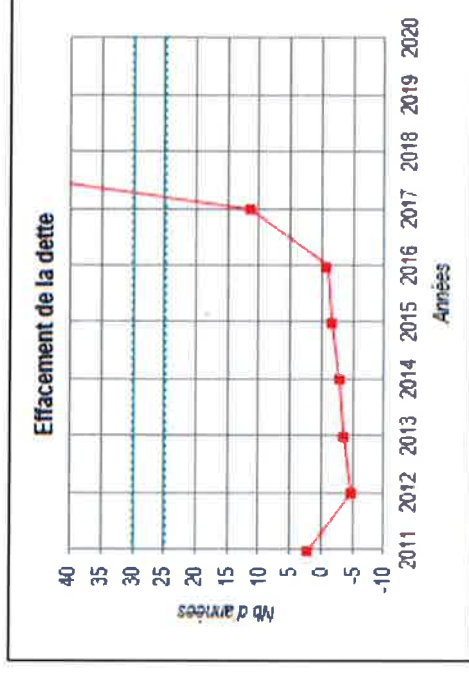
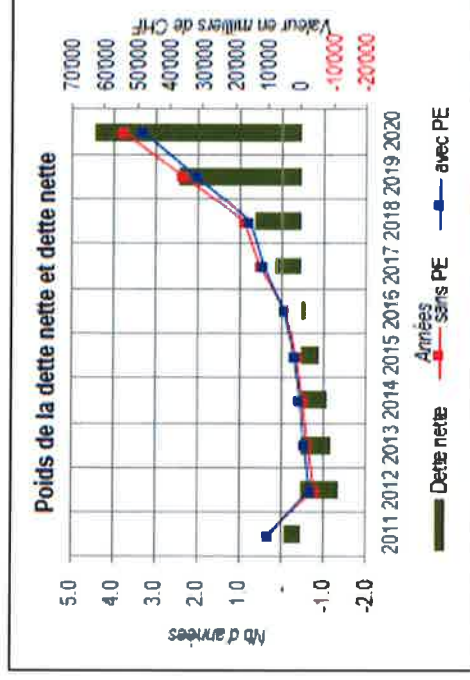
Résultats financiers (planification financière)

Valeur du point d'impôt moyen planifié (IPP et IPM):
CHF 129'000.-



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



SCÉNARIO 2

Investissements priorité 1

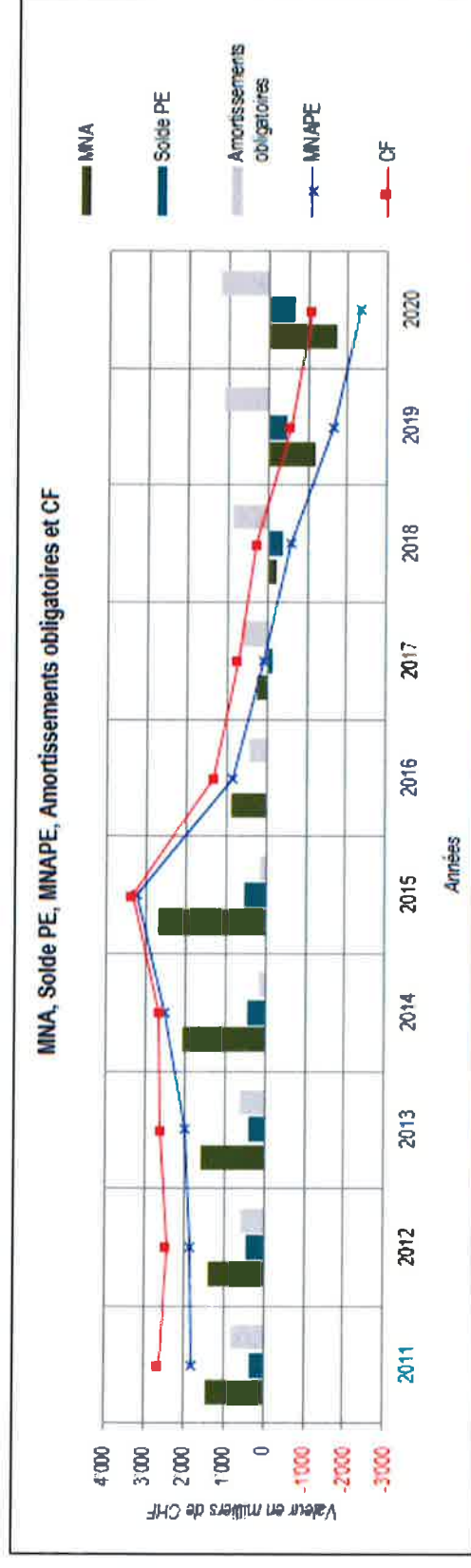
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes						
	22'245'659	21'578'616	21'562'229	21'769'023	22'049'524	23'142'591
Dépenses						
	19'560'199	20'700'516	21'336'779	21'977'219	23'240'669	24'838'343
MNA	2'685'459	878'100	225'450	-208'196	-1'191'145	-1'695'753
Solde cptes autofinancés	527'639	-12'698	-155'749	-381'792	-472'343	-638'675
MNAPE	3'213'099	865'402	69'700	-589'988	-1'663'488	-2'334'428
Amort. obligatoires	135'734	435'734	642'367	854'576	1'084'909	1'225'688
CF	3'348'833	1'301'136	712'067	264'588	-578'579	-1'108'740

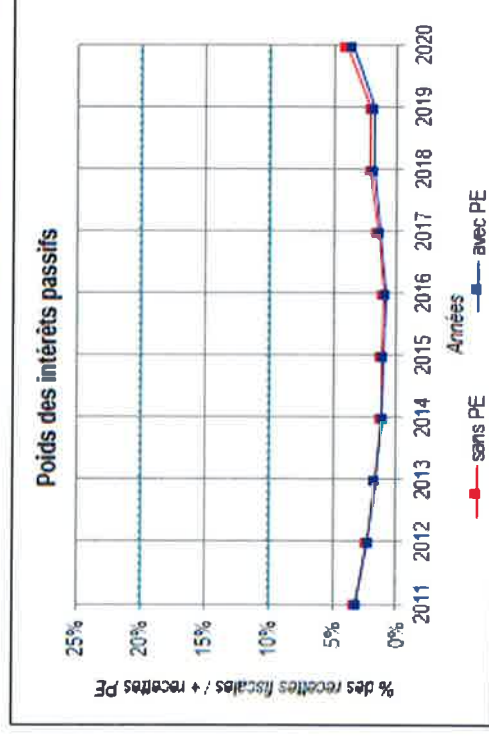
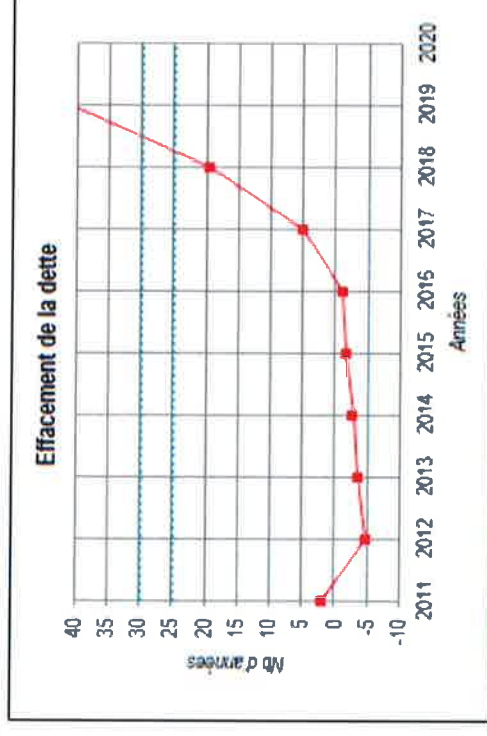
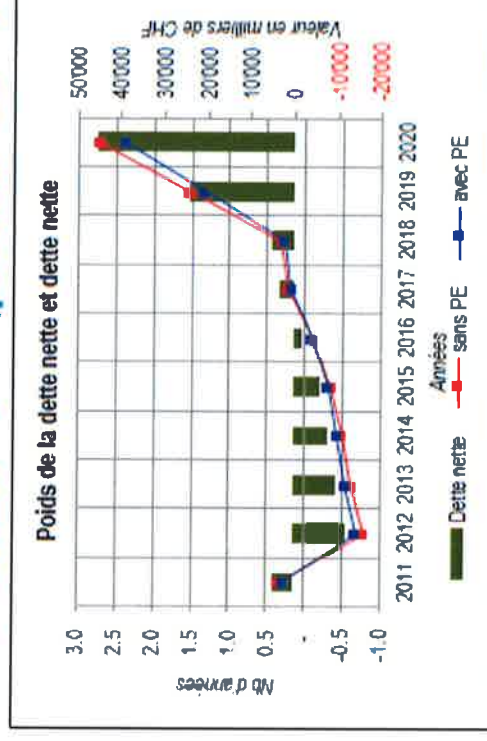
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



SCÉNARIO 3

Investissements priorité 1, 2 et 3

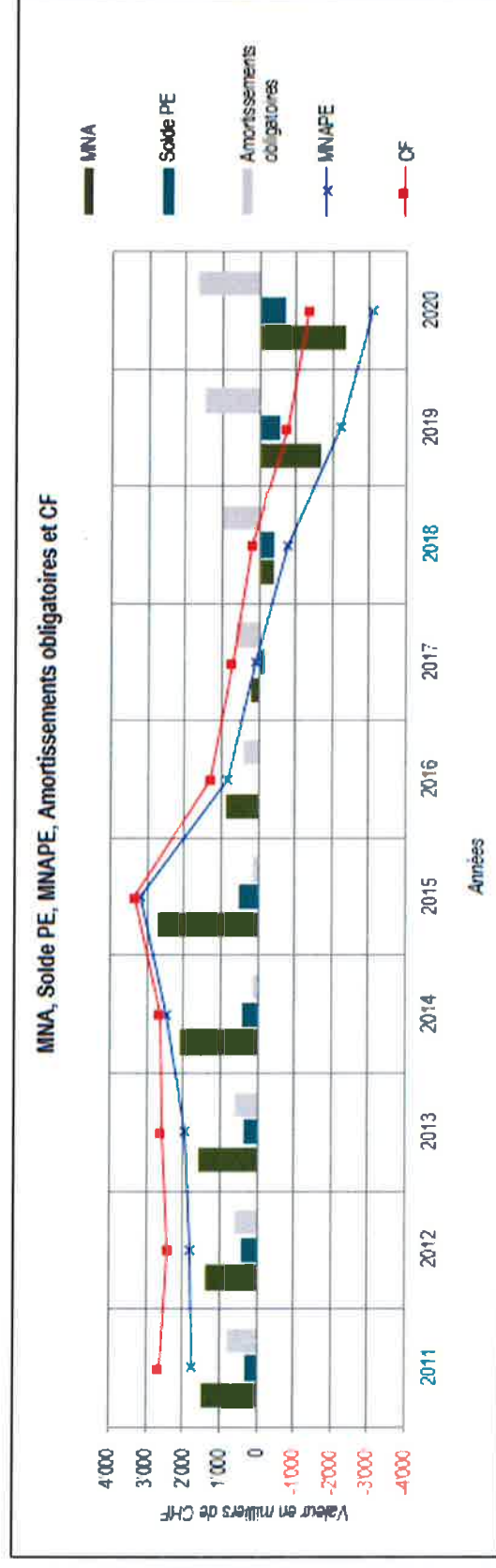
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes						
	22'245'659	21'578'616	21'562'229	21'769'023	22'049'524	23'142'591
Dépenses						
	19'560'199	20'700'516	21'345'429	22'175'234	23'747'715	25'504'983
MNA	2'685'459	878'100	216'800	-406'211	-1'698'191	-2'362'393
Solde cptes autofinancés	527'639	-12'698	-155'749	-397'132	-533'702	-700'034
MNAPE	3'213'099	865'402	61'050	-803'342	-2'231'893	-3'062'427
Amort. obligatoires	135'734	435'734	642'367	967'015	1'468'548	1'696'927
CF	3'348'833	1'301'136	703'417	163'672	-763'345	-1'365'501

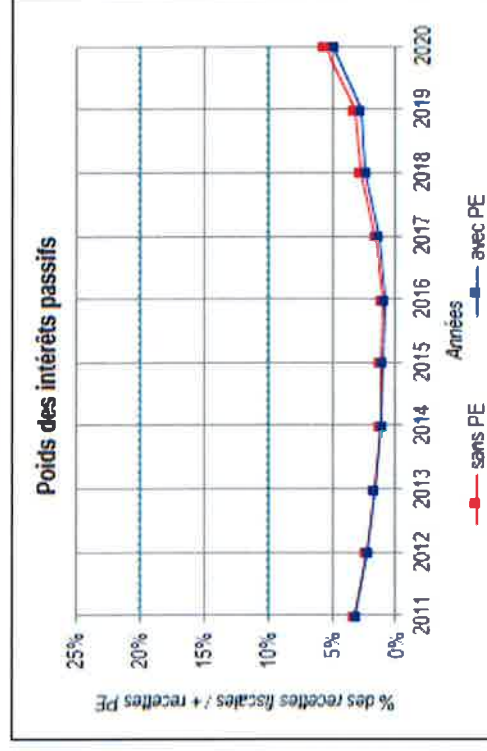
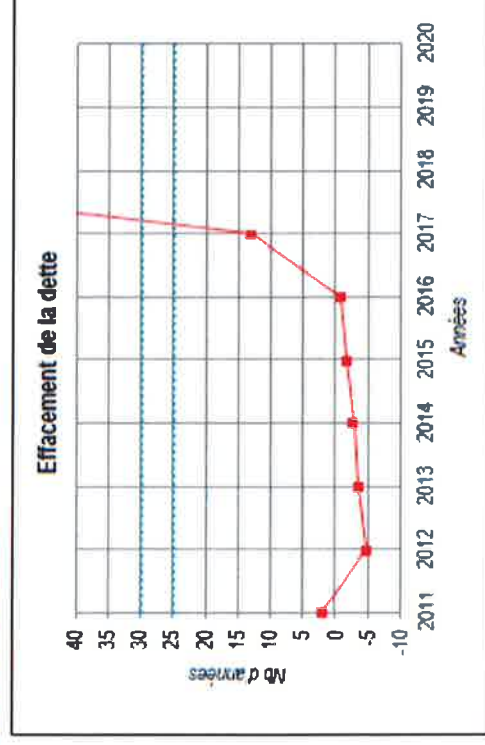
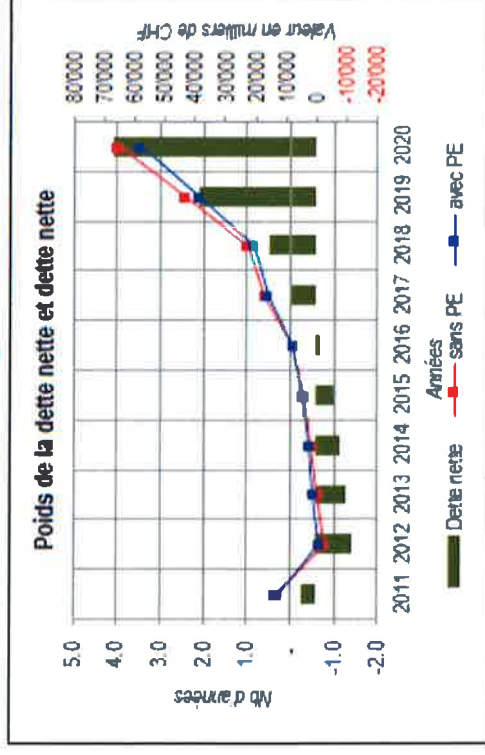
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2011 à 2015
- Présentation des résultats rétrospectifs (2011 à 2015)
- Paramètres et hypothèses retenues pour la planification
- Résultat scénarios principal (plan d'investissement 1 et 2)
 - Scénario 2 (plan d'investissement 1)
 - Scénario 3 (plan d'investissement 1, 2 et 3)
- Questions et conclusion de la séance

GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

Les résultats de la planification présentent la même tendance que ceux de l'année passée. Toutefois, les changements suivants sont à souligner:

- La progression attendue de la population est plus importante que celle planifiée l'année dernière. Incidence sur la MNA par rapport à PF 2015 : (+)
- Compte 210 Cycle d'orientation: progression moins importante que celle prévue par le Canton initialement. Incidence MNA: (+)
- Taux d'intérêt planifié pour les nouveaux emprunts, baisse à 1.78% au lieu de 2.18% pour la planification 2015. Incidence MNA: (+)
- Plan d'investissement net (priorités 1: CHF 62.6 mios // 1&2: CHF 76.5 mios // 1, 2, 3: CHF 78 mios. //) plus haut qu'en 2015 (un peu plus de CHF 60 mios). Incidence MNA: (-)
- Baisse du coefficient fiscal de 95 points à 90 pts. Incidence MNA: (-)
- Réforme RIE III. Incidence MNA: (-)

Merci de votre attention

ANTOINE DEMBINSKI

**CONSEILLER FINANCES PUBLIQUES
MA ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

**CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE
ROMANDE
RTE DE ARSENAUX 9
1705 FRIBOURG
Tél.: 026 435 33 33 - Fax 026 435 33 34
www.bdo.ch**





RealSport Group SA

ROMONT - Centre de sport de «Bossens»

Conseil Général du 06.10.2016

Installations et bâtiments sportifs

ROMONT

Centre de sport de «Bossens»



La commune de Romont souhaite rénover sa zone sportive de Bossens, mettre en conformité les installations existantes et rationaliser le centre de sport.

Le cahier des charges est le suivant:

- 4 courts de tennis
- 1 terrain de football
- Installation d'athlétisme
- Buvette - 6 vestiaires - locaux annexes
- Place de jeux
- Parking et accès

ROMONT

Mandat d'étude en 2 étapes

Etude préliminaire

- Analyse de la situation existante et des besoins des sociétés
- Relevés de terrains
- Proposition de 9 variantes
- Proposition d'aménagements
- Programme des locaux du bâtiment sportif
- Estimation budgétaire

Avant-projet

- Amélioration de la variante choisie
- Etude et planification pour la mise à l'enquête et mise en soumission
- Estimation des coûts des installations projetées

Commune de Romont

Zone d'intérêt général 2 (ZIG-2)
Centre de sport "BOSENS"
Projet - Infrastructures à court terme
Situation variante IX 1:1000

Mt. Villesport - Centre - Construction Romont - PR Centre de Sport - Buseraib V. Plan 2016/Projet/Situation variante 9.dwg

Plan n° P-102

Echelle 1:1000

Date / Auteur 12.08.16 / Ja. / LC

Surface plan A3

Modifications / Date

25.07.2016

Conception

Projet selon la variante IX choisie - plan n° A-09

Auteur

Ja. / LC

AUTEUR DU PROJET



RealSport Group
INDOOR-OUTDOOR-EQUIPMENTS
CH-1728 Rossens
La Veyrie d'en Haut D10
1805 St-Léger
info@real-sport.ch www.real-sport.ch

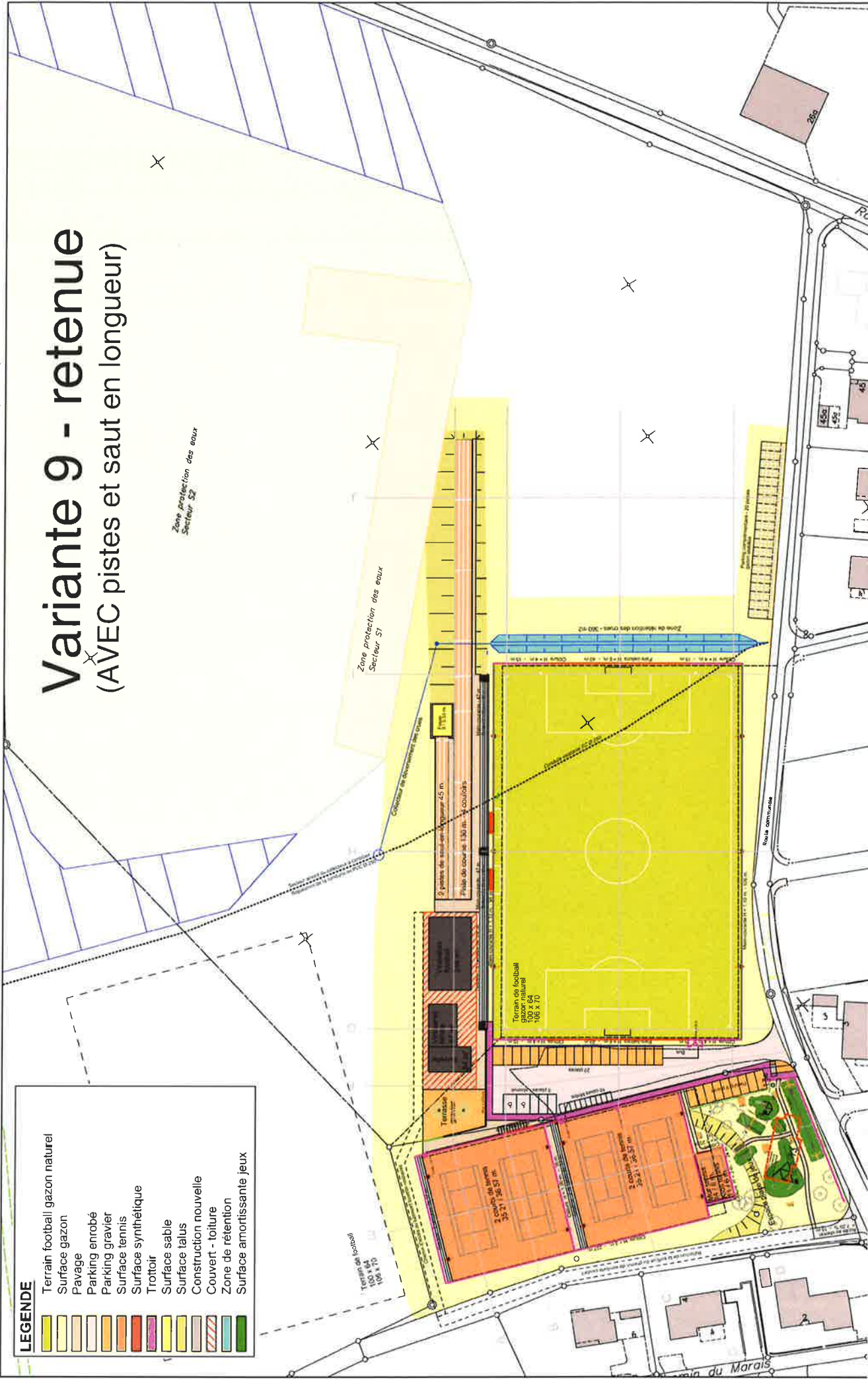
Tél. 021 405 27 05
Fax 021 405 27 06
Tél. 021 921 27 19
Fax 021 925 27 29

LEGENDE

- Terrain football gazon naturel
- Surface gazon
- Pavage
- Parking enrobé
- Parking gravier
- Surface tennis
- Surface synthétique
- Trottoir
- Surface sable
- Surface talus
- Construction nouvelle
- Couvert - toiture
- Zone de rétention
- Surface amortissante jeux

Variante 9 - retenue

(AVEC pistes et saut en longueur)



Commune de Romont

Zone d'intérêt général 2 (ZIG-2)

Centre de sport "BOSENS"

Projet - Infrastructures à court terme

Situation Bâtiment Buvette - Vestiaires

1:200

Le Village Sport - Dossier - Construction/Vanmont - FR/Vanmont de Sport - Bousens/JP Pless/Vanmont/Projet/Situation vestiaire B&V

Plan n°

P-111

Echelle

1:200

Date / Auteur

12.08.16 / Ja. / LC

Surface plan

A3

Description

Projet selon la version IV modale - plan n° A09 et

Projet selon la situation Buvette - Vestiaires - version IV modale - plan n° A-14

Modifications / Date

25.07.2016

Auteur

Ja. / LC

AUTEUR DU PROJET



RealSport Group
INDOOR-OUTDOOR-EQUIPMENTS
Chemin de Combarnesse 9
1728 Rossens
La Veyre d'en Haut D10
1806 St-Léger
info@realsport.ch www.realsport.ch

Tél. 026 402 57 05

Fax 026 402 57 06

Tél. 021 921 27 19

Fax 021 925 27 29

info@realsport.ch www.realsport.ch

Ce plan ne peut-être ni reproduit, ni utilisé sans l'assentiment de RealSport Group

LEGENDE

Buvette - Vestiaires tennis

surface habitable 157.00 m²

surface extérieure 181.00 m²

Vestiaires football

surface habitable 211.00 m²

surface extérieure 246.00 m²

Couverts

137.00 m²

Avant-toit

186.00 m²

Toiture

750.00 m²





RealSport Group SA
ROMONT - Centre de sport «Bossens»
Conseil Général 06.10.2016

Merci pour votre attention !